

ESC et documentation : piliers de l'éducation à la citoyenneté

Mises en avant dans la communication du Ministère comme des acteurs originaux d'apprentissage de la citoyenneté, l'Éducation Socio-culturelle (ESC) et la documentation peuvent effectivement permettre à nos élèves, étudiants et apprentis de se forger au goût du vivre ensemble au travers du fait social et culturel et de ses acteurs mais aussi de l'étude (critique) des médias.

L'éducation artistique et culturelle

Née de la contestation pédagogique de la fin des années 60, puis institutionnalisée par Jack Lang dans les années 80 et enfin renforcée à la fin des années 90, l'éducation artistique et culturelle est une quarantenaire qui a pourtant encore du mal à être reconnue par le système éducatif. On ne décompte à ce jour que 20 % des élèves d'une classe d'âge ayant participé à un parcours d'éducation artistique et culturelle.

Ces parcours se fondent sur trois piliers essentiels : le voir, le faire et l'interpréter. Ils permettent aux élèves de rencontrer une œuvre, un artiste, d'être sensibilisés à la pratique artistique et enfin de mettre en perspective ce vécu pour l'inscrire dans leur parcours de vie.

Au regard des nombreux bilans positifs des projets d'éducation artistique dans l'enseignement agricole public nous pouvons dire qu'ils participent entièrement à la cohésion de la communauté éducative de nos établissements. Ces projets permettent souvent de se regarder d'une autre manière, de décaler notre angle de vue et de favoriser un pas de côté, qui est nécessaire pour appréhender l'autre et de nous remettre en question sur notre manière de vivre et de travailler ensemble.

Élargir les points de vu, arriver à produire de la parole ouverte, construire un goût et une appétence culturelle sont souvent les résultats de ces parcours.

Nous savons que la pratique culturelle dans un établissement scolaire participe à la foi à la réussite scolaire de nos élèves mais aussi à l'enrichissement de l'ensemble des personnels.

Les ALESA

Une partie du tiers-temps animation des professeurs d'ESC est consacré à l'accompagnement de l'Association des Lycéens, Étudiants, Stagiaires et Apprentis (ALESA). L'objectif de ce travail est de donner aux élèves volontaires une autonomie dans la conduite d'une association et dans la gestion de la vie socioculturelle de l'établissement. Il s'agit bien au travers de

cette association d'accompagner les élèves responsables et non de faire à leur place.

C'est dans les instances de cette association et dans les débats avec leurs adhérents que les élèves engagés peuvent mesurer par exemple la complexité d'une prise de décision dans une collectivité.

L'éducation critique aux médias

Les professeurs documentalistes, d'ESC et d'histoire géographie en séances pluridisciplinaires donnent des outils aux élèves pour leur permettre de se forger un regard critique sur les médias.

Cette éducation présente dans les modules d'ESC de Bac pro et de Bac techno a par exemple pour objet de comprendre les conditions de fonctionnement, de création et de circulation de l'information quelque soit le médias (papier, numérique ou radio télévisé). Là aussi, il s'agit de donner des clés de compréhension du monde pour le citoyen.

Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux, il faut dès à présent que dans chaque territoire l'ensemble de nos élèves est une offre de qualité. Pour cela notre ministère doit mettre les moyens humains et financiers.

Vie scolaire : l'apprentissage de la citoyenneté au quotidien

Défini, dans la circulaire DGER/POFEGTP/C2002-2013, comme une action prioritaire à mener par la vie scolaire, l'apprentissage de la citoyenneté est donc une question centrale de la politique de Vie Scolaire des établissements.

Cependant, le service Vie Scolaire ne doit pas être le seul à intervenir dans ce domaine. Trop longtemps, la formation des délégués est restée de la responsabilité des seuls CPE, avec parfois la participation de collègues enseignants, mais avec des moyens en deçà de l'importance de l'enjeu.

Cette formation express sur un ou deux jours en début d'année est nettement insuffisante. Elle ne permet pas aux délégués de débriefer après leur première participation aux instances, de corriger leurs maladresses, de profiter d'outils mis en place par leurs

collègues. Comme si les élèves étaient devenus des délégués parfaits après cette trop courte formation.

Il faut la penser sur du long terme, en laissant à l'élève le temps de s'imprégner de sa nouvelle fonction et de la construire au quotidien.

Pour tous les élèves, l'apprentissage de la citoyenneté doit aussi se faire au jour le jour, plus particulièrement au travers de l'ALESA, de l'internat, ou au travers d'actions quotidiennes (tri des déchets, économies d'énergie par exemple) qui leur auront été expliquées par les adultes de l'établissement. Il ne faut pas que l'apprentissage de la citoyenneté reste une simple ligne inscrite dans le « projet vie scolaire » du projet d'établissement.

Le service Vie Scolaire doit, quant à lui, être pour les élèves un facilitateur du vivre ensemble, en veillant au respect de chaque individu, en luttant contre les discrimina-

tions, en développant les lieux de démocratie participative.

Les établissements agricoles par leur dimension à taille humaine peuvent permettre à nos élèves de s'épanouir et d'acquérir les outils qui les aideront à être des citoyens acteurs de la société.

